

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 228

présenté par
Mme Rilhac

ARTICLE 4

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Après la troisième occurrence du mot : « sport », la fin du premier alinéa est supprimée ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à simplifier l'article de loi précité.

Evoquer des particularités avec une liste exhaustive d'exemples risque de rendre l'article incompréhensible.